

Direction

Dagneux, le 24 avril 2026

Affaire suivie par :
Anne ANTONI
Tél : 04 78 06 28 00
Mél : ce.0011142L@ac-lyon.fr

La Principale

aux

Chemin de Marigneux BP 711
01120 DAGNEUX

Responsables légaux

Objet : modalités de la rentrée 2026 / renseignements pratiques

1 – Dates et horaires de la rentrée des élèves :

Date	Niveau	Horaire	Modalités	Demi-pension
Mardi 1er septembre 2026	6 ^{ème}	8h00-16h30	8H00 : Appel des élèves (<i>présence des parents possible</i>) 9H00 au plus tard – 16h30 : prise en charge par les professeurs Découverte du collège, formalités administratives, distribution des livres, emplois du temps, explications diverses.	Le collège offre le déjeuner de midi à tous les élèves, même les « externes » déjeunent donc au collège (cela permet de découvrir le fonctionnement de la demi-pension)
<i>Les élèves de 6^{ème} n'ont pas classe le 02 septembre 2025</i>				
Mercredi 02 septembre 2026	5 ^{ème} , 4 ^{ème} et 3 ^{ème}	08H00-12H00	Formalités administratives, distribution des livres, emplois du temps.	Pas de demi-pension
Judi 03 septembre 2026	<i>Début des cours pour tous les élèves selon les emplois du temps provisoires distribués à la rentrée</i>			

2 – Accueil des parents au collège :

Plusieurs réunions par niveaux sont habituellement prévues au mois de septembre. Les dates vous seront communiquées lors de la rentrée de votre enfant.

3 – Informations importantes :

Emploi du temps

L'emploi du temps distribué aux élèves à la rentrée sera un emploi du temps **provisoire** jusqu'au vendredi 11 septembre 2026 inclus. Une version définitive identique ou légèrement modifiée sera distribuée au plus tard le 11/09 et effective au 14/09.

Les autorisations de sortie distribuées lors de la journée de pré-rentrée devront être rendues remplies, datées, signées le 03/09 pour être effectives.

Demi-pension

Un élève inscrit comme demi-pensionnaire déjeune en fonction du forfait choisi (pas de demi-pension le mercredi). L'inscription est valable pour l'année, mais modifiable par trimestre, et la prise de repas est obligatoire sauf en cas de RV médical prévu la veille au plus tard.

Les tarifs de la demi-pension sont uniques: le paiement s'effectue en trois versements (pas de prélèvement automatique).

Livres et fournitures

Les manuels scolaires sont prêtés gratuitement à tous les élèves et distribués le jour de la rentrée. Veuillez prévoir l'achat de plastique transparent pour les couvrir dès le premier jour.

Pour les fournitures scolaires : se limiter à l'achat des fournitures prévues sur la liste qui vous a été remise.

Dialogue familles / collège :

Pour la réussite de la scolarité de votre enfant, il est nécessaire de dialoguer avec les personnels du collège. Pour cela, nous vous demandons de :

- **Fournir des coordonnées exactes** (adresse, téléphone, **mail**) et de veiller à prévenir le secrétariat à chaque changement. Une adresse mail valide est fondamentale parce qu'elle nous permet de vous envoyer de nombreuses informations efficacement et sûrement.

- **Rencontrer, lorsque c'est nécessaire**, un enseignant (pour la scolarité) ou une autre personne de l'établissement (pour la discipline, des difficultés d'ordre familial, médical...) **en prenant rendez-vous** dès que vous en ressentez le besoin ou en répondant à l'invitation qui pourrait vous être faite par un personnel du collège.

- **Assister aux réunions organisées au collège** : une réunion est prévue à la rentrée pour les parents d'élèves afin de rencontrer les équipes pédagogiques puis au moins une réunion dans l'année pour la classe de votre enfant.

- **Participer à la vie du collège: voter aux élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Administration.** Les deux parents, qu'ils soient mariés ou non, séparés ou divorcés sont électeurs et éligibles.

Pour des informations sur l'organisation de ces élections (matériel de vote, acte de candidature...) mais aussi sur les conditions du déroulement de la scolarité de vos enfants et l'organisation de la vie scolaire, vous pouvez consulter le site du ministère www.education.gouv.fr/parents.html. Les élections se déroulent début octobre (des informations spécifiques seront distribuées).

- **Le carnet de correspondance** est le lien essentiel entre vous et le collège : vous devez le **contrôler régulièrement**. C'est par son intermédiaire que vous excuserez les absences de votre enfant, ferez remplir par le médecin le certificat d'inaptitude à la pratique de l'éducation physique et sportive, sollicitez un rendez-vous auprès des différents professeurs ou d'une autre personne de l'établissement. Les changements d'emploi du temps y sont portés ainsi que différentes informations importantes : remise des relevés de notes, réunion parents/professeurs, etc. Les élèves doivent en prendre soin et il est de la responsabilité des parents d'y veiller. Le carnet de correspondance mentionne l'existence **du règlement intérieur du collège, accessible via l'ENT du collège et accessibles en divers lieux du collège** : c'est un contrat scolaire liant établissement et familles. Il vous revient d'en **prendre connaissance**, de le **signer** et de veiller, pour ce qui vous concerne, à ce qu'il soit **respecté**. Les élèves doivent aussi le signer après l'avoir lu.

Suivi de la scolarité de votre enfant

Les codes Educonnect que vous possédez ou qui vous seront distribués à la rentrée sont indispensables pour accéder aux téléservices de l'Education nationale : Livret Scolaire Unique, orientation/ affectation post 3^{ème}. Vous vous connectez avec des codes personnels valables pour toute la scolarité de votre enfant.

Ils donnent également accès à un **Espace Numérique de Travail** qui sert de site internet : <https://marcelayme.ent.auvergnerrhonealpes.fr/>. A partir de ce site, vous accéderez à toutes les informations : informations sur la vie de la classe ou de l'établissement, **PRONOTE** (emploi du temps, assiduité, discipline, résultats scolaires, travail à effectuer), télépaiement, bourses.

Vous souhaitant à toutes et à tous un bel été et une bonne rentrée scolaire,



Anne ANTONI, Principale